



## L'Edito

L'année 2015 nous laisse un goût amer. Nous avons tous en mémoire les attentats terroristes qui ont frappé la France au cours de cette année et tout particulièrement ceux de Paris en novembre qui ont fait des centaines de victimes. En cette période de fêtes, nous avons une pensée pour ces familles endeuillées et pour ces victimes gravement blessées.

La météo printanière du mois de Décembre nous a privés de neige, notre station de ski était à l'arrêt pour ces vacances de Noël, ce qui ne fait pas les affaires du SIVU déjà mal en point.

Qu'on le veuille ou non, les changements climatiques réduisent nos saisons hivernales année après année et rendent l'économie du ski de plus en plus vulnérable sur notre territoire. Il ne s'agit pas de baisser les bras, mais de prendre acte de ces modifications pour adapter le fonctionnement de notre station, lui maintenir une viabilité économique et assurer sa pérennité le plus longtemps possible.

Je milite depuis plusieurs années pour élargir la gouvernance du SIVU. Les enjeux financiers dépassent les capacités financières des deux communes qui en sont membres actuellement, et ces équipements ont un intérêt vital pour les activités touristiques du Cœur de Charreuse et de notre Communauté de Communes.

J'espère que ce dernier épisode climatique défavorable, fera prendre conscience, à notre partenaire au sein du SIVU, qu'il est urgent de faire évoluer ses positions à ce sujet, la Préfecture nous y incite, qu'attendons nous ?

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser nos vœux de bonne et heureuse année 2016, et pour vous donner rendez-vous le 16 janvier prochain à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Maire  
Jean-Paul PETIT

## PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PISTE D'ACCES A LA ZONE DE FRONT DE NEIGE/STATION DE SKI DU PLANOLET

Par arrêté préfectoral du 1er juin 2015, une enquête parcellaire en vue de la création d'une servitude dans le cadre du projet d'aménagement de la piste d'accès à la zone du front de neige sur le territoire de la commune de Saint-Pierre d'Entremont (Isère) s'est déroulée du mardi 23 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015 inclus.

Suite au rapport du commissaire enquêteur, un *avis favorable* a été rendu pour la création d'une servitude dans le cadre de ce projet.

Un exemplaire de ce rapport et des conclusions sont tenus à la disposition du public à mairie de Saint-Pierre d'Entremont Isère pendant un an à compter du 10 juillet 2015.

*Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :*

Du lundi au samedi, de 9 H 00 à 12 H 00.

## TEOM

(Taxe Enlèvement Ordures Ménagères)

Sur le territoire des Entremonts, l'enlèvement des ordures ménagères était jusqu'à présent financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, montant fixe appliqué à chaque foyer. La CCCC a obligation d'homogénéiser le mode de financement de ce service sur l'ensemble de son territoire, au 1er janvier 2016. Le dispositif majoritairement utilisé étant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est ce système qui a été retenu pour l'ensemble du territoire Cœur de Chartreuse. Ce que ça change pour nous ? Le montant de la participation de chaque foyer sera calculé sur la même base que la taxe foncière et il sera indiqué sur la feuille d'impôt. Ce système est généralement retenu par les collectivités car il permet un meilleur recouvrement des recettes.

## DONATION OEUVRES BERNARD REY

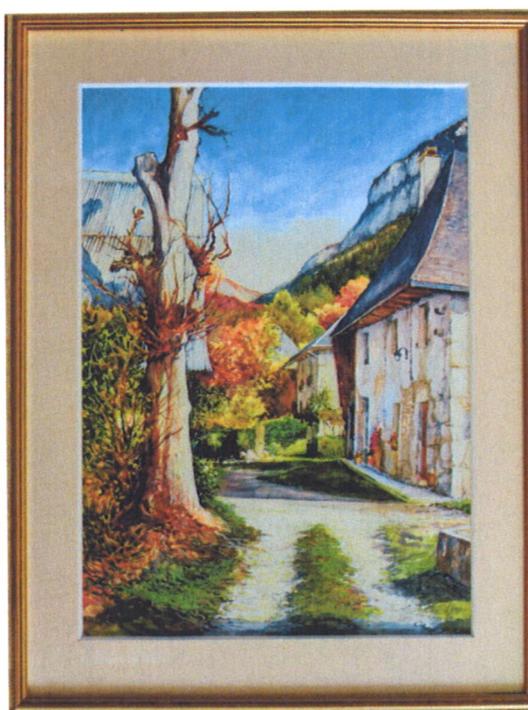


Deux œuvres du « peintre des neiges de Chartreuse », Bernard REY, autodidacte parti trop tôt il y a 8 ans et qui aimait se décrire comme issu des « Beaux Arts des Entremonts », ont été léguées à notre commune par deux passionnés de l'art :

M et Feu Mme OYANCABAL, le 06/08/2015. Nous les remercions vivement.

En attendant de pouvoir les admirer dans les locaux de la Mairie où elles seront exposées en permanence les voici en photos :

il s'agit d'une aquarelle, «Les Fiolins» (hameau de Corbel) et d'une acrylique, «La grange aux Perrets» (hameau à Entremont Le Vieux)

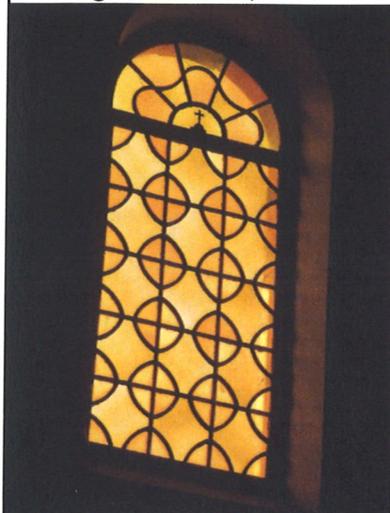


### Rénovation de l'église St Philibert : appel à souscription pour les vitraux à réseaux de bois

L'église de Saint Philibert a besoin d'un petit coup de jeune. Il est nécessaire pour conserver notre patrimoine culturel local de rénover la façade ouest ainsi que les vitraux et la rose de l'église.

Il est possible d'obtenir une subvention conjointe de la Fondation du Patrimoine et du Parc naturel régional de Chartreuse si la commune lance une souscription. Faute de dons, nous ne pourrions obtenir cette subvention.

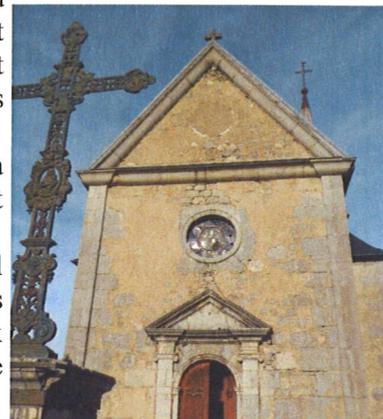
Après des recherches réalisées par Mme VINCENT de la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère (FAPI) et par les maîtres verriers COTTIER et LAFFARGUE des ateliers Ombrejaille et Créativerre, il est apparu que les vitraux pourraient provenir du **Monastère de la Grande Chartreuse**. En effet, les baies des vitraux sont d'une grande rareté, ce sont **des vitraux à réseaux de bois exceptionnels et uniques en France** (des vitraux



identiques ont été trouvés dans une réserve au Monastère). Habituellement, les vitraux sont fabriqués avec des réseaux de plomb. Ils seront restaurés à l'identique par les maîtres verriers Cottier et Laffargue.

La souscription porte uniquement sur la restauration de ces vitraux hors du commun et de la rose.

La rénovation de la façade de l'église (nouvel enduit, portail nettoyé et réparé, porte en bois restaurée) ne fait pas l'objet de cet appel aux dons mais celle-ci sera réalisée au cours de l'année 2016.



*Si vous souhaitez participer à la restauration de ces vitraux exceptionnels en faisant un don, vous pouvez utiliser le bon de souscription se trouvant à la fin du présent bulletin.*

Nous vous en remercions par avance.

### ETAT CIVIL

Par une belle journée d'été, le 29 août, Catherine Varvat a uni Amélie DRUAERT, (infirmière) et David CATEZ, (auto entrepreneur en réparation de machines et équipement mécanique), jeune couple sympathique, installé sur notre commune depuis avril 2012.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !



Les populations légales sont actualisées chaque année.  
Populations légales au **1er janvier 2016** de la commune.

- Population municipale : 551
- Population comptée à part [1] : 17
- **Population totale : 568**

[1] Population qui réside sur la commune en résidence principale mais qui habite dans une autre commune régulièrement, ex : les étudiants, les personnes résidant en maison de retraites...

## AMÉNAGEMENT À L'ENTRÉE DU HAMEAU DU VILLARD

Dans un souci de sécurisation des personnes et afin d'améliorer la circulation à cet endroit, il a été décidé de modifier le carrefour d'entrée du hameau du Villard sur la D 102B.

Ainsi la démolition du bâtiment ci-dessous a permis d'avoir une vue plus large sur la route départementale, favorisant la sécurité des véhicules sortant du hameau.

Cela va permettre également un déneigement plus aisé ainsi qu'un plus facile accès aux services de secours.



A la place du bâtiment existant, nous avons créé un abris bus avec un local pour les containers.

Cet aménagement sera prochainement complété par la pose d'un bassin.

**Charpente traditionnelle en bois de Chartrreuse, couverture en tuiles écailles et pose de chenaux en rondins à venir.**

**PETIT RAPPEL**

Les affichages sauvages, sur poteaux EDF, transformateurs EDF, poubelles de tri, barrières, portes de granges et bardage de fours.....SONT INTERDITS.

Des panneaux d'affichage sont prévus à cet effet sur la commune et dans certains hameaux, de plus, ne PAS OUBLIER, une fois les manifestations terminées de refaire le tour et d'ENLEVER les affiches posées (ainsi que les agrafes, ruban adhésif...).

D'autre part les dépôts sauvages SONT également INTERDITS et passibles de verbalisation...

**DELAIS MOYENS D'OBTENTION DES PASSEPORTS**

Depuis le 05/11/14, les demandes de passeport sont centralisées sur une plateforme d'instruction située à Saint Etienne dans la Loire, d'où un délai supplémentaire de traitement des dossiers. Le 12 octobre, le délai moyen de réception du titre en mairie était de 32 jours.

Le délai se décompose de la manière suivante :

- Délai d'instruction Préfecture : 25 jours
- Délai de fabrication par l'imprimerie nationale : 4 jours
- Délai de livraison en mairie : 4 jours .

Ce délai ne s'applique pas aux dossiers qui se révèlent incomplets ou qui nécessitent des vérifications complémentaires.

**MISE EN GARDE :**

Ces délais n'ont pas de caractère contractuel ; ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration.

Les passeports ne sont plus fabriqués en Préfecture. Aussi avant d'acheter votre voyage, il vous est conseillé de tenir compte des délais incompressibles d'instruction, de fabrication et de livraison du titre.

Avant la préparation d'un voyage et avant d'engager des frais, vous devez impérativement être en possession d'un passeport (ou d'une carte nationale d'identité pour certaines destinations\*) en cours de validité.

\* Le site du Ministère des affaires étrangères ([www.diplomatic.gouv.fr](http://www.diplomatic.gouv.fr) : conseils aux voyageurs) est à votre disposition pour toute information relative aux documents de voyage

**PROLONGATION DURÉE DE VALIDITÉ CNI (Info du Site Service-Public.fr)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeurs. Si votre carte n'était pas périmée à cette date et si vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valable 5 ans de plus. Vous pouvez donc voyager dans les pays qui l'acceptent.

Votre carte est prolongée seulement si elle était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014. **C'est le cas si la carte d'identité a été délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013.**

**Condition relative au lieu du voyage**

Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si la [carte d'identité est acceptée par le pays de destination](#) et parmi ces pays, uniquement si le pays a accepté que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

**Seuls les pays suivants acceptent une carte d'identité prolongée automatiquement :**

- Bulgarie / Grèce/ Hongrie / Lettonie / Malte / Monaco / Monténégro/ République tchèque / Saint-Martin / Serbie / Slovaquie / Suisse,
- Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme) et la Turquie.

Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une [fiche d'information traduite](#), qui peut être présentée aux autorités étrangères.

**Attention :** si vous voyagez dans un autre pays, il faut se munir d'un passeport.

## RUCHER

Ma Ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : [www.mesdemarchesm.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarchesm.agriculture.gouv.fr)
- Par papier en retournant le document CERFA n°13995\*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

## INAUGURATION DE DEUX SCULPTURES

Le 18 juillet 2015 St Pierre d'Entremont a honoré Philippe BRON, 5 fois champion de France, 3 fois Champion d'Europe et 2 fois champion du monde en tant que coureur ainsi que 6 fois champion du monde en qualité d'entraîneur, notamment d'Edgar Grospiron, de Raphaëlle Monod et de Candice Gilg.

Désormais à l'entrée du village côté sud deux sculptures signées de Martial VARVAT nous rappellent ses exploits sportifs.



## TNT

### POUR ETRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3> Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes

**POUR PLUS D'INFORMATION, appelez le 0970 818 818 de 8 h à 19 h (prix d'un appel local)**

**Ou allez sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)**

L'agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministère de l'Economie, de l'industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de TNT.

L'ANFR est chargée dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Contact possible également : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Par fax pour les personnes souffrant d'un handicap auditif : 01 45 18 72 00

Vous trouverez des vidéos explicatives sur le site.

## FLEURISSEMENT DU VILLAGE 2015

Catherine Varvat, adjointe, et Timothée Hurel, employé technique, se sont rendus à Villard de Lans, le 26 novembre dernier, car notre commune était lauréate pour la remise de prix de fleurissement. Nous avons eu le plaisir de recevoir le 3ème prix des communes fleuries de moins de 1000 habitants du Département de l'Isère .



## REPAS DE NOS AINES

Il aura lieu le 13 janvier 2016 au Restaurant du Chalet du Cirque de St même à midi.  
Un colis a été distribué aux personnes qui ne s'étaient pas inscrites au repas.

## URBANISME

Nous vous rappelons que tous travaux visibles de l'extérieur sont soumis à autorisation d'urbanisme (rénovation de toiture, création d'ouvertures type velux, portes, changement de menuiseries, ravalement de façades, construction de murs, mise en place de clôtures...).

Lorsque vous avez un projet de construction, prenez contact avec la mairie afin de présenter votre projet avant le dépôt officiel de votre dossier, ceci afin d'éviter d'éventuels délais supplémentaires pour le traitement de votre demande (dossier incomplet, construction non compatible avec le règlement du PLU...)

Tous les documents d'urbanisme, de zonage sont disponibles sur le site internet de la commune :

<http://stpierredentremont38.parc-chartreuse.net>

Et les formulaires de Déclaration Préalable (DP) et Permis de Construire (PC) sont téléchargeables sur le lien suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

## DENEIGEMENT

Quelques règles simples sont à respecter dans l'intérêt général, nous vous les rappelons ci-après. En effet, le travail difficile des conducteurs de chasse-neige est trop souvent entravé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures.

**Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse-neige :**

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
- Sur les parking du Bourg et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;
- La pose des « pare-neige » sur les toitures en bordure des voies publiques est obligatoire (cf. arrêté municipal du 19/09/1968) ; votre responsabilité est engagée en cas d'accident avec un usager (personne ou véhicule).

**Lorsque la neige est là :**

- Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison ;

**Puis, savez-vous que :**



- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou autres installations dont l'implantation n'est pas conforme aux distances de retrait, ne sera pas prise en charge par la commune
- Différents textes réglementaires définissent les modalités d'implantation des clôtures (vous pouvez vous renseigner en mairie)
- Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique

**Habiter en montagne, c'est en accepter les contraintes, la neige en fait partie.**

Aussi, nous vous engageons à respecter ces quelques règles, pour le bien de tous.

## VŒUX DE LA MUNICIPALITE

**Brigitte BIENASSIS, Maire de St Pierre d'Entremont Savoie  
Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère**

**Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des Vœux pour la nouvelle année  
Qui aura lieu le Samedi 16 Janvier 2016 à partir de 19 h 00 dans l'enceinte du groupe scolaire (cantine).**

TRESOR PUBLIC

Depuis le 1er juillet 2015, la Trésorerie de Saint-Laurent du Pont, est ouverte au public aux horaires suivants :

*Du lundi au jeudi : de 8 H 15 à 12 H 15*

IMPOSITION

**Retrait et déclaration de revenus**

Par mesure de simplification administrative, à partir de cette année, la Carsat Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier.

Les retraités effectuent tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de leur retraite.

Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie.

Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur [www.lassuranceretraitesfr](http://www.lassuranceretraitesfr) (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix O (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

Consulter son montant à déclarer en ligne : comment ça marche ?

Connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Créez votre espace retraite personnel (en cliquant sur "je crée mon espace personnel" et en vous laissant guider) ou accédez directement à votre compte Une fois dans votre espace personnel, cliquez sur "Je souhaite consulter le montant déclaré à l'administration fiscale". Vous pouvez alors visualiser le montant, le télécharger et si nécessaire l'imprimer

L'Assurance Retraite propose de nombreux services en ligne gratuits et sécurisés à l'ensemble de ses assurés (actifs ou retraités) afin d'effectuer rapidement et simplement leurs démarches à distance.

Pour plus d'informations et pour accéder à l'offre de services Internet, rendez-vous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).

**Yves Corvaisier, Directeur Général de la Carsat Rhône-Alpes**

APPEL A PROPOSITION

Le projet d'aménagement de l'ancienne mairie est lancé . Il est prévu de réaliser une surface commerciale au rez de chaussée.

Afin de préciser l'aménagement de ce local commercial (1 ou 2 commerces), nous invitons les personnes intéressées à nous contacter dans les meilleurs délais

SITE INTERNET

Pour les dernières actualités, informations pratiques et autres renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site internet, <http://stpierredentremont38.parc-chartreuse.net/accueil-st-pierre-d-entremont.html>

Suivez-nous sur [Twitter](https://twitter.com/MairieSpe38): @MairieSpe38

Pour les dernières mises à jour, consultez <https://twitter.com/MairieSpe38>

Pour la mise à jour de la liste des commerces et entreprises, et pour tous commentaires ou suggestions, merci de contacter Kevin O Rourke :

[kevin.orourke@wanadoo.fr](mailto:kevin.orourke@wanadoo.fr)

Afin de recevoir le bulletin municipal par mail lorsque vous ne séjournez pas dans votre résidence secondaire, vous pouvez également lui en faire la demande .

## CŒUR DE CHARTREUSE 2030 NOTRE PROJET DE TERRITOIRE NOUS CONCERNE TOUS !

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a voté, début 2015, l'élaboration d'un Projet de Territoire. Le travail, engagé au printemps, s'est intensifié cet automne en mobilisant les élus et les acteurs socio-professionnels locaux. Dès janvier 2016, ce sera aux habitants de s'exprimer et de prendre part à ce travail collectif.

« En tant qu' élu du territoire, que nous soyons conseiller communautaire, maire ou conseiller municipal, nous avons tous un rôle à jouer, une responsabilité à prendre dans le développement durable de notre territoire. C'est pour tous les citoyens vivant en Chartreuse, aujourd'hui et demain, que nous nous engageons dans ce travail ; mais le devenir de notre territoire ne se construira pas sans eux ! », souligne Jean-Louis Monin, Vice-président en charge du Projet de Territoire.

Tous les habitants ont donc aussi leur mot à dire !

Ce territoire, ses forces, ses limites, ses opportunités, ses besoins, ses rêves... Les habitants les connaissent très bien : leur contribution est donc indispensable ! Ils seront sollicités en début d'année, invités à donner leur avis lors d'ateliers de concertation. C'est un projet partagé par tous qui devra voir le jour en novembre 2016. Il sera partagé s'il est co-inventé donc co-écrit : avant d'être co-acteur, il faut donc être co-auteur.

Pour un projet utile, fiable, légitime et réaliste

Le printemps a connu la mise en place des instances de travail et le choix d'un cabinet extérieur pour épauler les services de l'institution. Voilà le temps du diagnostic partagé de notre territoire : il a commencé par des entretiens sur le terrain, complétés par deux réunions collectives rassemblant les élus en novembre, puis mi-décembre les acteurs socioprofessionnels.

Ce Projet de Territoire représente un investissement en temps, en argent et en énergie. Il devra apporter des résultats. Il sera légitime et utile car il saura répondre aux enjeux de notre territoire. Il sera réaliste et crédible car imaginé par le plus grand nombre pour le plus grand nombre d'habitants.

### Une histoire de partage

- Partage d'une vision du territoire actuel = diagnostic du présent.
- Partage du devenir et des évolutions à envisager = vision du futur.
- Co-construction des orientations stratégiques = choix des meilleures solutions.
- Co-élaboration d'un plan d'actions opérationnel et progressif = mise en œuvre réaliste.



### La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en date et en chiffres

- Création le 1er janvier 2014 : fusion des Communautés de Communes Chartreuse Guiers, Mont Beauvoir et Vallée des Entremonts
- 17 communes, 16815 habitants
- Une croissance démographique continue
- 4 352 emplois

#### Des équipements et des services

- 3 relais d'assistantes maternelles
- 16 écoles réparties sur 11 communes et 3 collèges
- 42 infrastructures sportives et culturelles dont 1 cinéma et 2 piscines
- 1 centre hospitalier, 1 EHPAD et 10 médecins généralistes

(données INSEE Recensement 2012)

Phase 1 : Diagnostic  
SEPT 2015 – FEV 2016

Phase 2 : Prospective  
MARS 2016

Phase 3 : Stratégie  
AVRIL à JUIN 2016

Phase 4 : Nouvelle approche  
compétences et actions  
JUILLET - NOVEMBRE 2016

## DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE ST PIERRE D'ENTREMONT

ATTENTION : nouveaux horaires à compter du 1er janvier 2016

mardi : 14h-17h30 vendredi : 8h-12h samedi : 8h-12h  
(toute l'année)

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

#### Fondation du patrimoine

#### Délégation régionale de Rhône-Alpes

27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon

Tél : 04 37 50 35 78

Mail : [rhonealpes@fondation-patrimoine.org](mailto:rhonealpes@fondation-patrimoine.org)  
[www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org](http://www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org)

#### Commune de Saint Pierre d'Entremont Isère

Mairie

Côte Mollard

73670 Saint Pierre d'Entremont

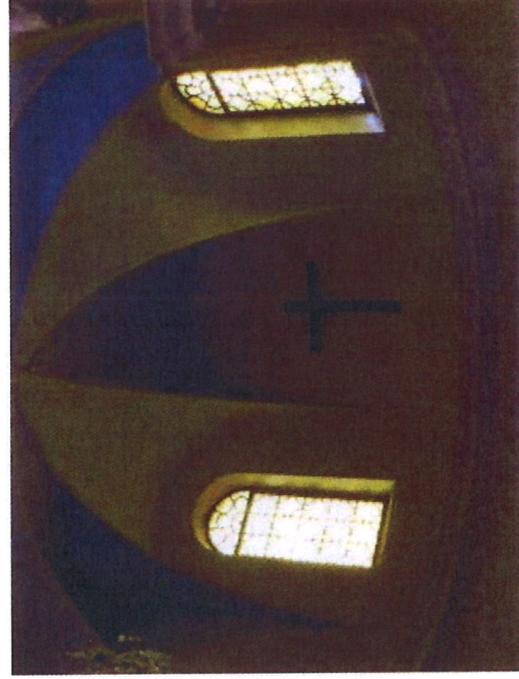
04 79 65 80 53

[mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr](mailto:mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr)

#### Localisation du projet



Restaurons l'église  
Saint Philibert  
de Saint Pierre d'Entremont  
(Isère)



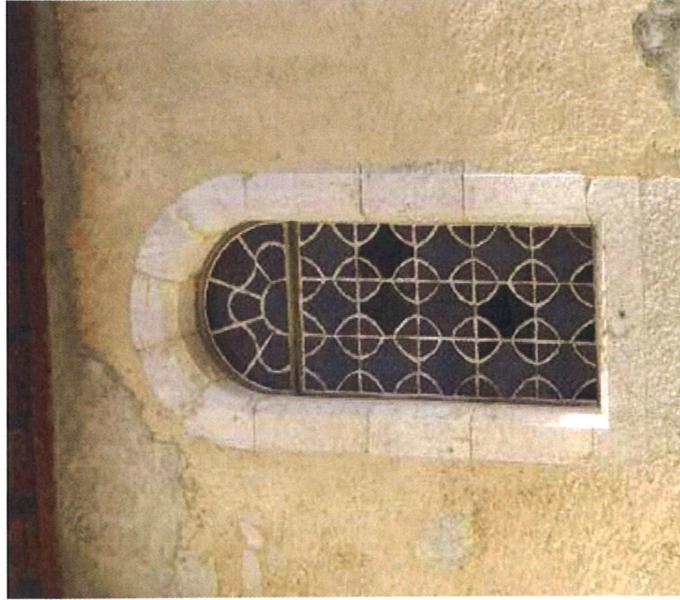
PRESENTATION

L'église de Saint Philibert d'Entremont (chapelle à l'époque) a été construite au cours du 19ème siècle dans un des nombreux hameaux de la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère.

En 1829, le baptême d'une cloche de la chapelle rurale est célébré, deux chartreux ont participé à cette cérémonie. Elle deviendra paroisse en 1832. La chapelle rustique, en mauvais état, fut modifiée ou reconstruite entre 1852 et 1870 grâce aux généreux dons des Chartreux

Cette église, implantée au cœur du hameau, est éclairée par de simples baies hautes en plein cintre équipées de vitraux à réseaux de bois. Ces vitraux à réseau de bois, exceptionnels et uniques en France, auraient été réalisés par les Pères Chartreux du Monastère de la Grande Chartreuse.

Aujourd'hui, il s'agit de rénover les vitraux à réseaux de bois des 6 baies ainsi que la rose de la façade ouest de l'église.



NATURE DES TRAVAUX

Les vitraux se sont détériorés avec le temps, les travaux portent sur la dépose des 6 baies en bois et de la rose. Le bois sera nettoyé, huilé, ciré. Les pièces de verre seront nettoyées délicatement puis repositionnées à leur emplacement d'origine. Les baies seront ensuite sur vitrées avec une protection en verre feuilleté. Ces vitraux étant d'une grande rareté, ils seront rénovés à l'identique.



APPEL AUX DONS

La commune de St Pierre d'Entremont Isère a besoin de tous pour sauver leur patrimoine. Aussi nous vous invitons, par votre souscription, à devenir mécène pour l'église de St Philibert d'Entremont et nous vous en remercions par avance.

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « église de St Philibert de Saint Pierre d'Entremont »

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – église de St Pierre d'Entremont » et j'accapte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.  
Mon don est de .....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2015.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu OU  de l'impôt sur la Fortune OU  de l'impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine  
27 boulevard Antoine de St Exupéry 69009 LYON

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou si il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 5% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.